

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1426

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 9

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« III *quater* A. – À la fin du dixième alinéa de l'article L. 194-1 du code des assurances, les mots : « l'ordonnance n° 2019-738 du 17 juillet 2019 » sont remplacés par les mots : « la loi n° du de simplification de la vie économique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination outre mer (application dans les îles Wallis-et-Futuna).